

Conseil municipal n° 8 du 02.12.2011

| Conseillers | Pres. | Ab.Ex | Ab.NEx | Procuration |
|--------------------|-------|-------|--------|-------------|
| Béat SALADIN | | X | | C.Hecht |
| Louis PERRIN | X | | | |
| Chantal HECHT | X | | | |
| Christel DUCHET | X | | | |
| Fabrice INVERNIZZI | | | X | |
| Ludovic MARGUIER | | | X | |
| Frédéric BERNARD | X | | | |
| Jérôme POTHIER | | | X | |
| Alexandra BERNARD | X | | | |
| Laetitia PETRIGNET | X | | | |

Secrétaire: Mme Laetitia PETRIGNET

Ordre du jour:

- Achat lave-vaisselle
- Devis Gantois pour Emmanuel GRANDGIRARD(annule et remplace délib du 27/10/2011)
- Indemnités receveur principal
- Prime et bons cadeaux fin d'année 2011
- Nomination agent recenseur et coordinateur communal
- Extension éclairage public

DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune
BUFFIGNECOURT

Séance du 02 décembre 2011

L'an deux mille onze, le 02 décembre à 19 heures.

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| -en exercice | 10 |
| -présents | 6 |
| -votants | 7 |
| -absents | 3 |
| -exclus | 0 |

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Madame DUCHET Christel.

Présents : M. Louis PERRIN, Mme Chantal HECHT, Mme Christel DUCHET, M. Frédéric BERNARD, Mme Alexandra BERNARD, Mme Laetitia PETRINET

Absents excusés : M. Beat SALADIN procuration HECHT Chantal

Absents non excusés : M. Jérôme POTHIER ; M. Fabrice INVERNIZZI ; M. Ludovic MARGUIER

Date de
convocation :
26/11/2011

Date d'affichage :
07/12/2011

Mme Laetitia PETRINET a été nommée secrétaire

OBJET :
Achat Lave
Vaisselle

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de faire l'acquisition d'un nouveau lave vaisselle d'une somme de 219.00 € TTC

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
conforme :
Le Maire

Pour extrait



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune
BUFFIGNECOURT

Séance du **02 décembre 2011**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°
2011/050 du 27 octobre 2011**

Nombre de conseillers

| | |
|--------------|----|
| -en exercice | 10 |
| -présents | 6 |
| -votants | 7 |
| -absents | 3 |
| -exclus | 0 |

L'an deux mille onze, le 2 décembre à 19 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Madame DUCHET Christel.

Présents :, M.Louis PERRIN, Mme Chantal HECHT, Mme Christel DUCHET, M. Frédéric BERNARD, Mme Alexandra BERNARD, Mme Laetitia PETRIGNET

Date de
convocation :
26/11/2011

Absents excusés : M.Beat SALADIN (proc. Mme Hecht)

Date d'affichage :
02/11/2011

Absents non excusés : M. Jérôme POTHIER ; M. Fabrice INVERNIZZI ; M. Ludovic MARGUIER

OBJET :
DEVIS
GANTOIS pour
GRANDGIRARD
Emmanuel

Mme Laetitia PETRIGNET a été nommée secrétaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise GANTOIS d'un montant de 1523.36 euros H.T. soit 1607.14euros T.T.C pour l'installation d'un surpresseur et d'une cuve d'eau potable.

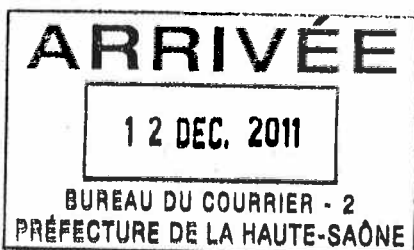
Le conseil municipal donne pouvoir a Mme Le Maire pour la réalisation et la signature d'une convention tripartite entre la commune de Buffignécourt, le Syndicat des Eaux de Baulay et Mr Grandgirard. Cette convention stipulera que la commune de Buffignécourt engagera la dépense dans sa totalité mais que les deux autres parties devront rembourser un tiers de la somme à la commune.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le devis ainsi que les avenants liés à ce devis (même ceux supérieurs à 5%).

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.



Sceau de la Mairie
conforme :

Pour extrait

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune
BUFFIGNECOURT

Séance du **02 décembre 2011**

L'an deux mille onze, le 02 décembre à 19 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Madame DUCHET Christel.

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| -en exercice | 10 |
| -présents | 6 |
| -votants | 7 |
| -absents | 3 |
| -exclus | 0 |

Présents : M.Louis PERRIN, Mme Chantal HECHT, Mme Christel DUCHET, M. Frédéric BERNARD, Mme Alexandra BERNARD, Mme Laetitia PETRIGNET

Absents excusés : SALADIn Béat procuracy HECHT Chantal

Date de
convocation :
26/11/2011

Absents non excusés : M. Jérôme POTHIER ; M. Fabrice INVERNIZZI ; M. Ludovic MARGUIER

Date d'affichage :
07/12/2011

Mme Laetitia PETRIGNET a été nommée secrétaire

OBJET :

**Indemnités
receveur
municipal**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'accorder à Monsieur DERROY Marc, receveur municipal, l'indemnité de confection de budget et l'indemnité de gestion au taux de 100% pour l'année 2011 et les suivantes le temps qu'il restera en fonction.

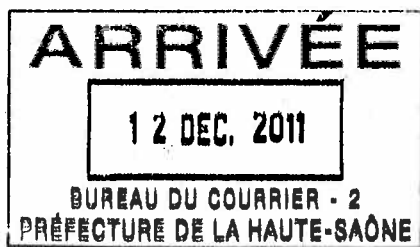
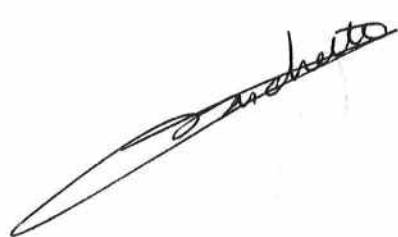
POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
conforme :
Le Maire

Pour extrait



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune
BUFFIGNECOURT

Séance du 02 décembre 2011

L'an deux mille onze, le 02 décembre à 19 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Madame DUCHET Christel.

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| -en exercice | 10 |
| -présents | 6 |
| -votants | 7 |
| -absents | 3 |
| -exclus | 0 |

Présents : M.Louis PERRIN, Mme Chantal HECHT, Mme Christel DUCHET, M. Frédéric BERNARD, Mme Alexandra BERNARD, Mme Laetitia PETRIGNET

Absents excusés : M.Beat SALADIN procuration HECHT Chantal

Date de
convocation :
26/11/2011

Absents non excusés : M. Jérôme POTHIER ; M. Fabrice INVERNIZZI ; M. Ludovic MARGUIER

Date d'affichage :
07/12/2011

Mme Laetitia PETRIGNET a été nommée secrétaire

OBJET :
Prime et Bons
cadeaux fin
d'année 2011

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide d'offrir à Monsieur FORIN Didier, agent d'entretien et Madame COMBET Danièle secrétaire remplaçante un bon cadeau pour la fin d'année. Et de verser à Mademoiselle MASSON Isabelle, adjoint administratif une prime de fin d'année.

Un bon cadeau de 150€ pour Monsieur FORIN Didier
Un bon cadeau de 50€ pour Madame COMBET Danièle
Une prime de 100 euros net pour Mademoiselle MASSON Isabelle

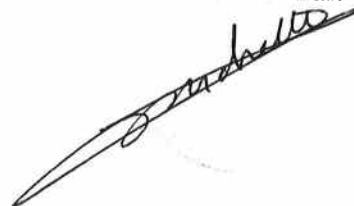
POUR: 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
conforme :
Le Maire

Pour extrait



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune
BUFFIGNECOURT

Séance du 02 décembre 2011

L'an deux mille onze, le 02 décembre à 19 heures.

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| -en exercice | 10 |
| -présents | 6 |
| -votants | 7 |
| -absents | 3 |
| -exclus | 0 |

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Madame DUCHET Christel.

Présents : M.Louis PERRIN, Mme Chantal HECHT, Mme Christel DUCHET, M. Frédéric BERNARD, Mme Alexandra BERNARD, Mme Laetitia PETRINET

Absents excusés : M.Beat SALADIN procuration HECHT Chantal

Absents non excusés : M. Jérôme POTHIER ; M. Fabrice INVERNIZZI ; M. Ludovic MARGUIER

Date de convocation :
26/11/2011

Date d'affichage :
07/12/2011

Mme Laetitia PETRINET a été nommée secrétaire

Objet : Recrutement et rémunération d'un agent recenseur et d'un coordinateur

| |
|---|
| OBJET : |
| Nomination agent recenseur et coordinateur communal |

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Buffignécourt figure au nombre de celles qui doivent effectuer le recensement de la population courant janvier et février 2012 et qu'il convient d'une part de nommer un coordinateur communal, d'autre part de recruter un agent recenseur et de fixer sa rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer :

- Mlle MASSON Isabelle coordinateur communal
- Madame HECHT Chantal agent recenseur, la rémunération de cette dernière sera de 280€ net (dotation de l'Etat)

Le Conseil municipal mandate Mme Le Maire pour la réalisation de tous documents nécessaires.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.



Sceau de la Mairie conforme :
Le Maire

Pour extrait
[Signature]

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune
BUFFIGNECOURT

Séance du 02 décembre 2011

L'an deux mille onze, le 02 décembre à 19 heures.

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| -en exercice | 10 |
| -présents | 6 |
| -votants | 7 |
| -absents | 3 |
| -exclus | 0 |

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Madame DUCHET Christel.

Présents : M.Louis PERRIN, Mme Chantal HECHT, Mme Christel DUCHET, M. Frédéric BERNARD, Mme Alexandra BERNARD, Mme Laetitia PETRINET

Absents excusés : M.Beat SALADIN procuration HECHT Chantal

Date de convocation :
26/11/2011

Absents non excusés : M. Jérôme POTHIER ; M. Fabrice INVERNIZZI ; M. Ludovic MARGUIER

Date d'affichage :
07/12/2011

Mme Laetitia PETRINET a été nommée secrétaire

OBJET :
Extension de l'installation communale d'éclairage public

Madame Le Maire expose qu'il ya lieu de réaliser des travaux d'extension de l'installation communale d'éclairage public le long de la route départementale n°156 et Rue Neuve, relevant d'une compétence optionnelle du SIED 70 auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront constituer en :

- une extension souterraine de l'installation communale d'éclairage public longue d'environ 15 mètres, sous réserve que le câble d'éclairage public qui a été posé en 2002 par la SICAE soit existant et réutilisable
- la fourniture et la pose le long de la route départementale de 2 ensembles d'éclairage public, thermolaqué gris 900 sablé, composé chacun d'un mât droit cylindro-conique de type SRCE de 7mètres de hauteur et 1 mètre de saillie, et d'un luminaire de marque Eclatec de type Murena équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression de 100W
- la fourniture, la pose sur des poteaux en béton armé Rue Neuve et le raccordement de 2 luminaires d'éclairage public de marque Eclatec de type Muera équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression de 70W.

ARRIVÉE
12 DEC. 2011
BUREAU DU COURRIER - 2
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

Madame le Maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière, et décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Elle propose au Conseil Municipal de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, parmi les différents matériels d'éclairage public envisagés, les produits ci-dessous.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) Approuve le programme des travaux présentés par Mme Le Maire
- 2) Demande au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par Madame Le maire
- 3) Autorise Mme Le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération
- 4) Décide de retenir, d'une part, les matériels d'éclairage public décrits par mme le Maire pour leurs qualités esthétiques et techniques, d'autre part, la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics pour acquérir ces matériels et charge mme le Maire de signer les actes d'engagement de ces marchés.
- 5) S'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires
- 6) Prend acte qu'étant donné la hauteur des mâts projetés et leurs interdistances, la norme EN 13-201 ne sera pas respectée : l'uniformité lumineuse sera très moyenne entraînant des zones sombres.

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire

Pour extrait conforme :

